

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 juin 2018 - Délibération n° 2018/06/01

Objet : VALIDATION DES AXES STRATEGIQUES DU PROJET POLITIQUE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 21 juin 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – SUCHAUD – JOUANNY – THOMAS – DUMEYNIÉ – BATTUT – GIRODENG-CHENEVEZ et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JUILLET – RIGAUD – CHOMETTE – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – RABETEAU – PEROT – SCAFONE et MMES JOUANNETAUD – LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON – DESSEAUVE – HYLAIÉ et PATAUD.

Pouvoirs :

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. LABORDE
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
3. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
4. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
5. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
6. M. AUBERT donne pouvoir à Mme LAPORTE
7. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT

Suppléances : Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIÉ – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
64	33	40			
Pour	Contre				
32	1 (Mme JOUANNY)	7 (MM. JOUHAUD avec pouvoir de M. RIGAUD, COUSSEIROUX, CALOMINE avec pouvoir de Mme POUGET-CHAUVAT, LABORDE avec pouvoir de Mme JOUANNETAUD)	-	-	-

Vu la délibération n°2017/224 du 19 décembre 2017 pour le choix du prestataire pour l'appui à l'élaboration d'un projet de territoire et à sa mise en œuvre organisationnelle ;

Vu la démarche participative suivante proposée par le Cabinet Damien Christiany :

- 26 avril 2018 : Atelier Mutualisation
- 2 mai 2018 : Ateliers Economie et Tourisme
- 3 mai 2018 : Ateliers Biodiversité et Services à la population
- 17 mai 2018 : Ateliers Habitat et Urbanisme et Culture / Vie associative
- 29 mai 2018 : Séminaire d'approfondissement sur les propositions d'orientations stratégiques
- 7 juin 2018 : Validation par le conseil communautaire des orientations stratégiques

Considérant l'absence de quorum à la réunion du Conseil communautaire du 07 juin 2018 organisée à l'espace culturel Claude Chabrol à Sardent ;

Le Conseil communautaire valide les axes stratégiques exposés ci-après :

- ECONOMIE – 3 orientations stratégiques :
 - Créer et renforcer les infrastructures numériques (téléphonie mobile, fibre...) sur le territoire et en facilitant de nouvelles formes de travail collaboratif innovantes (télétravail, télémédecine...).
 - Développer et soutenir la filière forestière dans une logique de gestion durable.
 - Faire de l'éco-rénovation une filière d'excellence au profit des artisans et des entreprises locales, et une démarche de qualité environnementale, en termes d'habitat, auprès des habitants du territoire.
- TOURISME – 2 orientations stratégiques :
 - Créer une marque territoriale pour fédérer et qualifier les prestataires, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire, se marquer pour se démarquer !
 - Favoriser le développement qualitatif de l'hébergement touristique, notamment en matière d'accueil groupes (ex : encourager le lien entre l'hébergement touristique et les sites emblématiques du territoire).
- ENVIRONNEMENT & BIODIVERSITE – 2 orientations stratégiques :
 - Renforcer la sensibilisation du grand public et des acteurs économiques sur les enjeux de préservation de la biodiversité.
 - Développer la valorisation économique de l'environnement (lien direct avec l'éco-rénovation, le développement et le soutien de la filière forestière).
 - Valoriser le patrimoine paysager et naturel.
- SERVICES A LA POPULATION – 3 orientations stratégiques :
 - Etendre la compétence en matière de petite enfance et d'enfance jeunesse à l'ensemble du territoire.
 - Renforcer le rôle de l'intercommunalité en matière d'accompagnement au vieillissement.
 - Favoriser les déplacements et la mobilité.
- URBANISME ET HABITAT – 3 orientations stratégiques, dont 1 à confirmer :
 - Lier les aides à l'habitat aux travaux de rénovation écologique (dispositif d'aides réorienté...).
 - Encourager, par l'intermédiaire du PIG, le dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat en matière énergétique et d'adaptation aux travaux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et d'espaces de vie (maintien à domicile).
- Un point qui reste en débat : quel est le cœur de métier communautaire en matière de logement ?
- CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE – 3 orientations stratégiques
 - Faire de la lecture publique un des axes de développement de la vie culturelle intercommunale.
 - Créer un événement culturel pérenne favorisant l'image et l'identité du territoire.
 - Conforter ce qui existe !

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

